

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

DIVISION D'ENREGISTREMENT DE HULL

### CERTIFICAT DE LOCALISATION

Je soussigné, André Durocher, arpenteur-géomètre, dûment autorisé à pratiquer l'arpentage dans la province de Québec, certifie par les présentes que:

a) J'ai procédé à l'arpentage de la propriété mentionnée ci-dessous en date du 14 juin 1989

b) J'ai fait une inspection de la propriété située au numéro civique 87 rue St-Antoine, dans la municipalité de la ville de Gatineau et j'ai localisé les bâtisses par rapport au cadastre et à l'occupation

c) J'ai fait l'étude des documents pouvant affecter ladite propriété, notamment les dispositions du Code Civil concernant les servitudes ainsi que les lois statutaires qui imposent des contraintes à la propriété et des règlements qui en découlent et j'ai constaté que:

#### 1. DÉSIGNATION

La désignation de la parcelle de terrain telle qu'arpentée est la suivante:

Cette parcelle de terrain est connue et désignée comme étant le lot 344-5, du cadastre du village de Pointe-Gatineau et peut être plus amplement décrite comme suit:

De figure irrégulière; bornée vers le Nord par le lot 344-4 et mesurant 62,47 mètres, vers l'Est par les lots 381-7 et 382 et mesurant 12,49 mètres, vers le Sud par le lot 344-6 et mesurant 63,06 mètres et vers l'Ouest par le lot 590 (rue St-Antoine) et mesurant 13,26 mètres; contenant en superficie 811,51 mètres carrés.

## 2. CONCORDANCE

Il y a concordance entre le titre, l'occupation et le cadastre.

## 3. HISTORIQUE CADASTRAL

Le lot 344-5 est une subdivision du lot 344 et est montré sur un plan déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Le lot 344-5 est entré en vigueur au bureau d'enregistrement en date du 6 novembre 1965.

## 4. DESCRIPTION ET LOCALISATION DES CONSTRUCTIONS

Un immeuble de deux étages (3 logis) avec parement extérieur en stucco et une remise fixe en aluminium sont entièrement construits à l'intérieur des limites de la propriété.

## 5. RÈGLEMENTS DE CONSTRUCTION ET DE ZONAGE

La construction est conforme aux règlements de zonage de la municipalité quant aux distances à respecter entre les constructions et les limites de la propriété.

## 6. SERVITUDES ET AUTRES CHARGES

Aucune servitude n'apparaît à l'index aux Immeubles.

## 7. FENÊTRES, VUES ET OUVERTURES

Il existe cinq (5) fenêtres au sous-sol, trois (3) fenêtres au premier étage et quatre (4) fenêtres au deuxième étage dans le mur Nord de la propriété numéro civique 87 rue St-Antoine qui sont à moins de six (6') pieds français (1,95 mètre) de la ligne séparative des lots 344-5 et 344-4.

Il existe une galerie en bois au deuxième étage dans le mur Est de la propriété numéro civique 87 rue St-Antoine qui est à moins de six (6') pieds français (1,95 mètre) de la ligne séparative des lots 344-5 et 344-4.

Il existe une (1) fenêtre au deuxième étage et trois (3) fenêtres au premier étage dans le mur Nord du voisin portant le numéro civique 85 rue St-Antoine qui sont à moins de six (6') pieds français (1,95 mètre) de la ligne séparative des lots 344-6 et 344-5.

## 8. RÉSERVES POUR FINS PUBLIQUES

Il n'existe pas d'avis d'expropriation, ni d'homologation ou réserves pour fins publiques qui sont enregistrés contre ce bien-fonds.

## 9. LOIS PARTICULIERES

### Protection du Territoire Agricole

Ladite propriété n'est pas protégée pour fin agricole par la Loi sur la Protection du Territoire Agricole du Québec.

### Protection des Biens Culturels

Ladite propriété n'est pas classée comme bien culturel et le bien-fonds ne fait pas partie de l'aire de protection d'un bien classé en vertu de la Loi sur les Biens Culturels selon le registre du Ministère et il n'y a rien d'enregistré comme tel à l'index aux Immeubles.

## 10. RECHERCHES

Les recherches au bureau d'enregistrement ont été effectuées en date du 20 juin 1989.

## 11. MANDAT

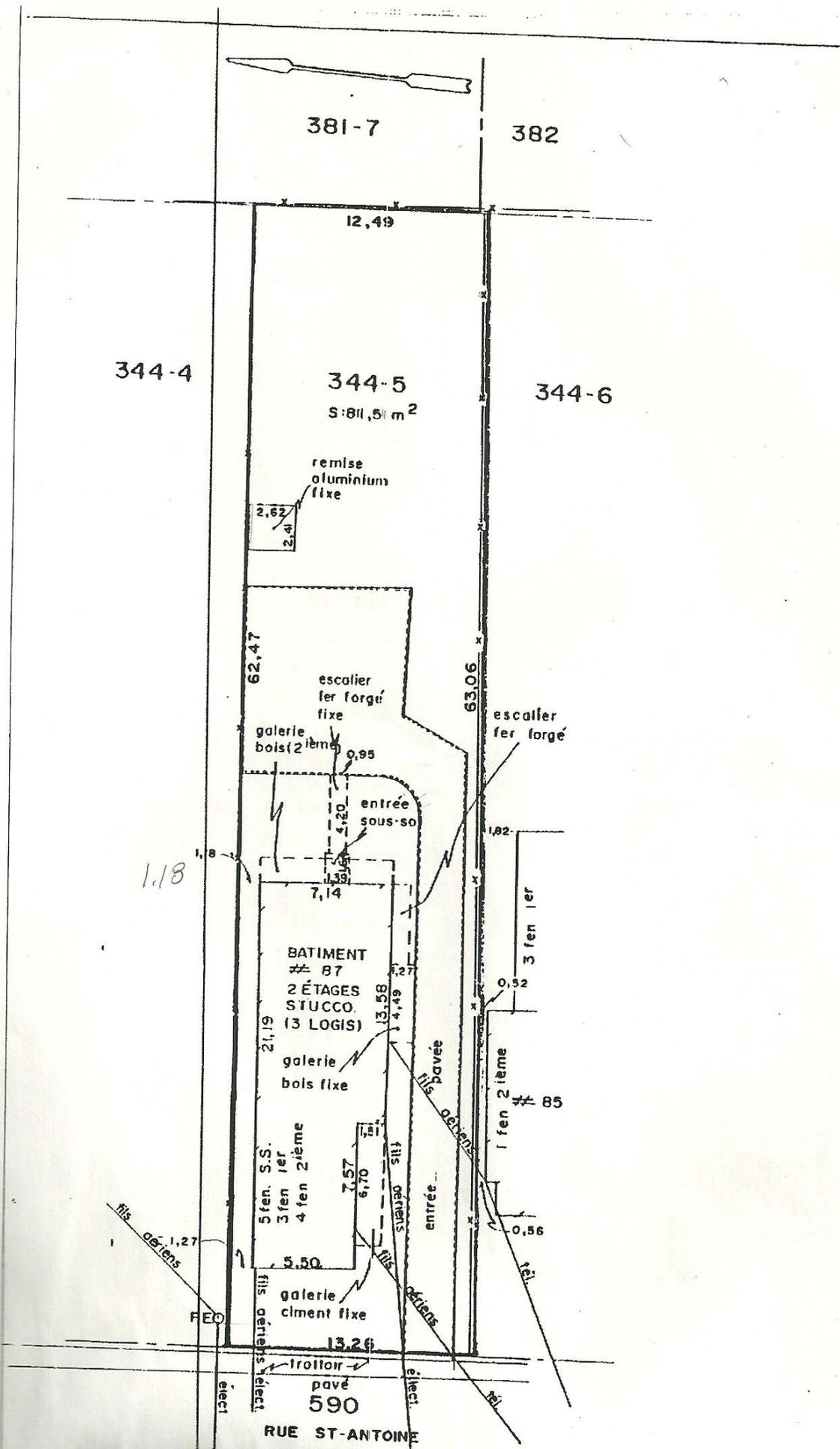
A la demande de Marianne Charette, ce certificat de localisation et le plan annexé qui en fait partie intégrante ont été préparés pour des fins de transactions immobilières.

Préparé à Gatineau, ce vingt-troisième jour  
du mois de juin mil neuf cent quatre-vingt-neuf  
sous le numéro 7642 de mes minutes.

Gatineau, Québec  
Le 23 juin 1989

Par: *André Durocher*  
ANDRÉ DUROCHER  
ARPENTEUR-GÉOMETRE

*André Durocher*  
VRAIE COPIE CONFORME  
DEMEURE EN MON ÉTUDE



Les mesures indiquées sur ce document sont en mètres (SI.)

Le certificat de localisation ne peut être utilisé à des fins autres que celles auxquelles il est destiné.

ÉCHELLE : 1:300